

Présentation synthétique du compte administratif 2017 CCAS de Vélizy-Villacoublay

VUE GENERALE

Le compte administratif du CCAS pour l'année 2017 dégage les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses 2017 (A)	865 689,55 €	¹ 8 665,20 €	874 354,75 €
Recettes 2017 (B)	879 162,46 €	34 107,36 €	913 269,82 €
Résultat de l'exercice 2017 (C) = (B) – (A)	13 472,91 €	25 442,16€	38 915,07 €
Reste à réaliser	0 €	0 €	0 €

¹ sur report de crédit liés à l'achat d'un logiciel métier

EN FONCTIONNEMENT

Les principales dépenses de fonctionnement ont été les suivantes :

- Charges de personnel, remboursées à la Ville : 371 494,65 €
- Charges générales : 296 049,62 €, dont :
 - 192 874,55 € au titre de la téléassistance, du portage de repas, du voyage ANCV et des actions collectives
 - 78 427,62 € remboursés à la Ville au titre des frais de fonctionnement
 - 18 863€ au titre des conventions de service passées avec Soliha (ex Pact Yvelines), Nouvelles voies et prestations diverses
- Secours aux personnes : 158 842,25 €
- Subvention aux associations : 24 140 €

L'année 2017 se caractérise par une forte augmentation de 3 postes de dépenses ayant nécessité l'attribution d'une subvention complémentaire :

- les dépenses de portage de repas du fait d'un nouveau marché public au 1^{er} septembre avec augmentation du prix des repas (critères de qualité et éloignement de la cuisine centrale) : + 47 771€
- les aides financières suite au nombre important des demandes : + 24 202€
- les dépenses de personnel du fait de l'arrivée de nouveaux agents ayant une ancienneté et donc un salaire supérieur à ceux des agents remplacés : + 7 926€

Les principales recettes de fonctionnement ont été les suivantes :

- Subvention de la Ville : 718 000 €
- Excédent de fonctionnement 2016 reporté : 22 040,38 €
- Produits des services : 136 888,58 €

L'année 2017 est marquée par une forte augmentation de la subvention municipale supérieure de 118 000€ à celle de 2016, dont 30 000€ ont été attribués en subvention complémentaire en fin d'année.

Les recettes des services de portage de repas, téléassistance et voyage ANCV ont également augmenté de 11 785 €. La Ville et le CCAS n'ont pas souhaité reporter sur les bénéficiaires du portage de repas la totalité de l'augmentation des prix consécutive au changement de prestataire.

EN INVESTISSEMENT

Les principales recettes d'investissement en 2017 ont été les suivantes :

- En excédent d'investissement reporté : 25 510,23€
- 8 505,13€ en recettes d'amortissement

Une seule dépense d'investissement en 2017 :

- Le règlement final de l'acquisition du logiciel métier du CCAS de 8 665€ sur des crédits reportés

L'achat du logiciel métier a été soldé en 2017 et le CCAS n'a pas réalisé de dépense d'investissement supplémentaire.